

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°03/UEPD/2021

1. Objet

L'Etat Mauritanien a obtenu, du Fonds Arab pour le Développement Economique et Social (FADES), un prêt pour le financement du Projet d'alimentation en eau potable des villes de l'est Mauritanien à partir de la nappe de Dhar. Une partie des sommes accordées au titre de ce projet sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution des travaux objets du présent Appel d'Offres.

Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement lance un appel d'offres international pour la réalisation des travaux du réseau distribution des villes d'Aioun et Djiguenni objet du lot 5.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Le lot 5 est scindé en 2 sous-lots séparés et la consistance et la description détaillée des travaux objet du présent appel d'offres sont définis dans le cahier des prescriptions techniques de l'Appel d'Offres.

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation des sous-lots distincts et séparés suivants :

- **Réseau distribution d'eau ville d'Aioun :**
 - Fourniture et pose de 68 600 ml de conduite en PEHD DE 400 mm -63 mm y compris les accessoires.
 - Fourniture et pose de 8500 branchements particuliers.
- **Réseau distribution d'eau ville de Djiguenni :**
 - Fourniture et pose de 16 700 ml de conduite en PEHD DE 315 mm -63 mm y compris les accessoires.
 - Fourniture et pose de 1700 branchements particuliers.

3. APPEL A LA CONCURRENCE :

Le présent Appel d'Offres est ouvert aux entreprises ou groupements d'entreprises disposant de compétences dans le domaine des travaux d'alimentation en eau potable.

Les expériences des maisons mères ou filiales ne seront prises en compte dans l'évaluation que lorsqu'elles font partie du groupement ayant présenté une offre.

Les candidats sont prévenus que toute forme d'association ou de filiation avec le ou les consultant(s) ou toute autre entité qui a été auparavant impliquée dans la réalisation des études techniques ou la supervision des travaux objet du projet, est incompatible avec la participation au présent Appel d'offres. En conséquence, l'offre d'un soumissionnaire tombant sous cette incompatibilité est rejetée. Il est à préciser que l'étude initiale relative à ce projet a été réalisée par le groupement de bureaux d'étude SETICO/SGIE et que la revue de cette étude ayant donné lieu au présent Appel d'Offres, a été réalisée par SONEDE INTERNATIONAL et le contrôle des travaux assuré par le bureau CIRA.

4. QUALIFICATION TECHNIQUE

Pour être qualifié à la réalisation des travaux chaque soumissionnaire doit satisfaire aux critères et seuils minimaux de qualification exigés par les dispositions ci-dessous, selon le cas.

4.1- Pour le Chef de fil en cas de groupement :

Conduites en PEHD : Expérience minimale exigée (2011-2020) : Fourniture et pose de 60 km de conduite en PEHD DE ≥ 160 mm dans 3 projets au maximum,

Branchements particuliers : Expérience minimale exigée (2011-2020) : Fourniture et installation de 3000 branchements particuliers dans un seul projet,

Chiffre d'affaires annuel moyen minimal de : Sept (7) millions de Dollars américains sur les cinq dernières années (2016-2020).

Les chiffres d'affaire doivent être certifiés par un expert-comptable membre de l'ordre national des experts comptables de son pays.

4.2- Pour chaque membre de groupement qui n'est pas le chef de file) :

Conduites en PEHD : Expérience minimale exigée (2011-2020) : Fourniture et pose de 20 km de conduite en PEHD DE $\geq$ 160 mm dans 2 projets au maximum,

Branchements particuliers : Expérience minimale exigée (2011-2020) : Fourniture et installation au moins de 1000 branchements particuliers dans un projet.

Chiffre d'affaires annuel moyen minimal de : quatre (4) millions de Dollars américains sur les cinq dernières années (2016-2020). Les chiffres d'affaire doivent être certifiés par un expert-comptable membre de l'ordre national des experts comptables de son pays.

Remarques importantes :

- **Toute référence non certifiée par une attestation délivrée par un maître d'ouvrage public ne sera pas prise en considération lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires ;**
- **Les attestations de bonne fin doivent être certifiées conformes à l'original par une autorité compétente.**
- **Il est exigé de renseigner et justifier pour chaque expérience les éléments suivants :**
 - ✓ la référence du marché,
 - ✓ le montant du marché
 - ✓ la date de réception (fournir le PV de réception),
 - ✓ descriptif des travaux (fournir une copie du marché),
 - ✓ les coordonnées téléphoniques et mail du maître d'ouvrage public bénéficiaire.
- **Les références des sociétés-mères et des sous-traitants ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation de la qualification des soumissionnaires ;**
- **En cas d'expérience acquise grâce à un groupement de deux ou plusieurs entreprises, elle ne sera prise en considération que si l'accord de groupement a été annexé au marché et cité en tant que tel, et que l'accord indique clairement le rôle, les tâches et la part (en %) de chacun dans le groupement. Dans ce cas l'expérience considérée sera uniquement celle indiquée dans l'accord de groupement, même si l'un ou l'ensemble des membres du groupement détiennent une attestation d'expérience délivrée par un maître d'ouvrage. Dans tous les cas, et pour un projet déterminé dont les références sont mobilisées par deux soumissionnaires ou plus (séparés ou en groupement) la quantité totale de références de ce projet ne peut être décomptée de manière cumulée pour les différents intervenants.**
- **Le MHA se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour vérifier l'authenticité des références des soumissionnaires (y compris, au besoin, des visites des infrastructures réalisées dans le cadre des références du soumissionnaire).**
- **Tout soumissionnaire qui ne répond pas aux exigences de l'article 4 de l'avis d'appel d'offres intitulé « qualification technique » son offre sera écartée.**

- Tout soumissionnaire dont les équipements et conduites proposées ne sont pas conformes aux exigences du DAO (CPT) son offre sera écartée

5. RETRAIT DU DOSSEIR D'APPEL D'OFFRES :

5.1. Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de du Coordinateur National du projet, mommsnde@yahoo.fr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous de [09H A 16H] :

Unité d'Exécution du projet Dhar

0087, Zone château d'eau Ksar -Nouakchott – Mauritanie - Tél. +222 2590 0064

5.2. Prix d'acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à l'adresse suivante contre un paiement non remboursable de quatre-vingt mille Ouguiyas (80 000 MRU) payable par chèque bancaire certifié au profit de Unité d'Exécution du Projet Dhar, ou par virement dans le compte suivant : Banque Populaire de Mauritanie (BPM) compte N° 929-210240-2000063-1 ouvert au nom d'AEP DHAR –VENTE DAO.

6. GARANTIE DE SOUMISSION

Une garantie de soumission d'un montant égal ou équivalent de : trois millions cinq cent mille d'Ouguiyas (3 500 000 MRU) pour le sous lot 5.1 et sept cent mille d'ouguiyas (700 000 MRU) pour le sous lot 5.2, établie sous forme de cautionnement libellé conformément au modèle joint au présent Dossier d'Appel d'Offres (cf. modèle de garantie de soumission,) et émis par une banque agréée et établi en Mauritanie. La validité de cette garantie est de 120 jours à partir de la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

7. VISITE DES LIEUX :

Une visite des lieux groupée sera organisée par l'UGP DHAR une seule fois, le **16/08/2021**. Cette visite est obligatoire pour l'ensemble des candidats à la soumission au présent DAO. L'attestation de cette visite qui sera remise à chaque participant doit être déposée dans l'offre technique du soumissionnaire. Les coûts liés à la visite des lieux sont à la charge du soumissionnaire.

8. REMISE DES OFFRES

Les offres des soumissionnaires doivent être conformes aux dispositions du DAO. Leur validité est de 120 jours à compter de la date limite de leur remise des offres.

Elles devront parvenir, sous plis fermés, au plus tard le **14/09/2021, à 12 heures 00 minutes GMT** à l'adresse :

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

455, Ilot C – Tevragh – Zeina - Nouakchott – Mauritanie

Tél 00222.42.32.19.94

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. OUVERTURE DES OFFRES :

La procédure d'ouverture des offres est prévue en deux temps :

- L'ouverture des offres techniques de tous les soumissionnaires, en présence de leurs représentants présents, est prévue le **14/09/2021**, à **12 heures locales 00 minutes** (GMT).
- L'ouverture des offres financières des soumissionnaires qualifiés techniquement et conformes sera programmée à l'issue de la procédure d'évaluation technique des offres prévue par les dispositions du DAO. Les soumissionnaires dont les offres sont techniquement qualifiées et conformes seront convoqués pour se faire représenter à la séance d'ouverture. Les offres financières des autres soumissionnaires ne seront pas ouvertes.

Le Ministère de l'Hydraulique et de se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offre globalement ou partiellement, à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans encourir une responsabilité vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenue d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

 **Le Secrétaire Général**

Mady TALEB

